

**PROJET DE BUDGET PRIMITIF
DE L'EXERCICE 2023
RAPPORT DE PRÉSENTATION**

Budget Principal

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20230323-DEL12AF23032023-DE
Date de télétransmission : 24/03/2023
Date de réception préfecture : 24/03/2023

SOMMAIRE

	Pages
I-LA SYNTHÈSE DU BUDGET PRIMITIF 2023.....	3
II-LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5
A) Les recettes réelles de fonctionnement	5
1) Les recettes fiscales.....	5
2) Les dotations et participations.....	6
3) Les autres recettes	7
B) Les dépenses réelles de fonctionnement.....	8
1) La présentation des dépenses par nature	8
2) La présentation des dépenses par fonction.....	14
II-LA SECTION D'INVESTISSEMENT	18
A) Les recettes réelles d'investissement.....	18
1) Les recettes propres.....	18
2) Les cessions d'immobilisations	19
3) Le produit des emprunts.....	19
B) Les dépenses réelles d'investissement	19
1) Les dépenses d'équipement	19
2) L'amortissement en capital de la dette	21
IV-L'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2023.....	22
1) Le niveau d'autofinancement	22
2) Les conditions de l'équilibre budgétaire réel.....	22
3) Le besoin de financement de la section d'investissement	22
4) La capacité de désendettement.....	23
V-LA SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS BUDGÉTAIRES 2023	25
1-Présentation par nature de la section de fonctionnement	26
2-Présentation par nature de la section d'investissement	27
3-Présentation par fonction de la section de fonctionnement	28
4-Présentation par fonction de la section d'investissement	29
5-Détail des dépenses réelles d'investissement	30
6-Détail des recettes réelles d'investissement	40

I-LA SYNTHÈSE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le projet de budget primitif pour l'exercice 2023 soumis à votre approbation est conforme aux orientations budgétaires présentées en séance du Conseil Municipal du 16 février dernier.

En ce sens, le budget communal 2023 permettra de réaliser les objectifs indiqués dans le rapport d'orientations budgétaires 2023 débattu en Conseil Municipal :

- l'amélioration du cadre de vie dans tous les quartiers de la ville,
- l'entretien renforcé des équipements communaux existants auxquels viendront s'ajouter deux nouveaux équipements : la Maison de l'Environnement située sur les bords de Marne et le Quartier Jeunes situé au 31 cours des Juilliottes faisant de l'environnement et de la jeunesse deux priorités communales fortes,
- le plafonnement pour 2022 du recours à l'emprunt à 2 M€ afin de stabiliser durablement l'endettement par habitant à un niveau inférieur à 400 euros et continuer à faire de notre commune l'une des villes de plus de 50.000 habitants de la Métropole du Grand Paris les plus faiblement endettées,
- et la poursuite des actions de solidarité en faveur des Maisonnais les plus modestes ou les plus fragiles par la reconduction des crédits affectés à l'action sociale, et les moyens matériels attribués aux 25 écoles maternelles et élémentaires communales dont la dotation pédagogique annuelle par élève sera augmentée, comme tous les ans, de +2% en 2023.

Enfin, et pour mener à bien les projets inscrits dans le programme de la mandature municipale 2020-2026, le projet de BP 2023 sera l'occasion d'un nouvel effort supplémentaire d'équipement avec une hausse de +20% des dépenses d'investissement (hors amortissement en capital de la dette) dans le prolongement de l'augmentation déjà réalisée au BP2022.

Dans ce cadre, le projet de BP de l'exercice 2023 soumis au Conseil Municipal est ainsi équilibré en recettes et en dépenses à hauteur de :

Section de fonctionnement.....	78.036.000 €
Section d'investissement	17.128.500 €
Soit un total de.....	95.164.500 €
Dont mouvements réels.....	88.036.000 €
Dont mouvements d'ordre	7.128.500 €

Hors mouvements d'ordre, les mouvements réels sont égaux à :

Dépenses réelles de fonctionnement	70.907.500 €
Dépenses réelles d'investissement	17.128.500 €
Soit un total de dépenses réelles de.....	88.036.000 €

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20230323-DEL12AF23032023-DE
Date de télétransmission : 24/03/2023
Date de réception préfecture : 24/03/2023

Recettes réelles de fonctionnement.....	78.036.000 €
Recettes réelles d'investissement.....	10.000.000 €
Soit un total de recettes réelles de.....	88.036.000 €

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20230323-DEL12AF23032023-DE
Date de télétransmission : 24/03/2023
Date de réception préfecture : 24/03/2023

II-LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A-Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes de gestion courante sont égales à 77,840 M€ au BP 2023 contre 73,347 M€ au BP 2022 (+6,1%). Elles sont constituées essentiellement des impôts et taxes pour 79% et des dotations et participations pour 13%, soit plus de 90% de nos recettes de fonctionnement.

Les recettes courantes progressent de +4,493 k€ au BP 2023 en raison principalement du réajustement opéré au BS 2022 par rapport au BP 2022 du produit de fiscalité directe (+1,800 M€) et du produit attendu de droits de mutation à titre onéreux (DMTO) (+300 k€). La revalorisation forfaitaire annuelle des bases (+7,1%) représente un produit complémentaire de +1,900 M€.

En dehors de ces trois éléments, la variation des recettes courantes est ramenée à +0,7%.

1) Les recettes fiscales

Les recettes fiscales (impôts et taxes) s'élèvent à 61,520 M€.

Les principales recettes sont constituées des taxes foncières pour 29,290 M€ (48%), de la garantie de taxe d'habitation (GTH) versée par l'État pour 13,620 M€ (22%), de l'attribution de compensation métropolitaine versée par la MGP (transfert de la fiscalité économique en 2016) pour 13,560 M€ (24%), du produit prévisionnel des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) pour 2,800 M€ (5%) et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) pour 1,260 M€ (2%).

Ces recettes fiscales seront ajustées au BS de l'exercice 2023 en fonction des bases d'imposition notifiées par la direction départementale des finances publiques du Val-de-Marne au moyen de l'état fiscal 1259-COM.

Il convient de rappeler que le produit des impôts directs locaux avait été ajusté à la hausse de +1.794 k€ au BS 2022 compte-tenu de la croissance réelle de l'assiette imposable constatée en 2022 après notification des bases par la DDFIP du Val-de-Marne.

Pour 2023, la recette prévisionnelle des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) peut être portée de 2,500 M€ au BP 2022 à 2,800 M€ au BP 2023 en fonction des encaissements réellement constatés sur l'exercice 2023. Cette recette pourra être ajustée, le cas échéant, en cours d'exercice, au BS ou en DM.

Les autres recettes fiscales sont constituées de la taxe sur l'électricité pour 780 k€ et des droits de voirie pour 210 k€.

Les taux d'imposition communaux seront fixés en 2023 par application d'un coefficient de variation uniforme de 1,04 (+4%) par rapport au niveau de 2022 à savoir :

Taxe foncière bâtie.....	28,62%
Taxe foncière non bâtie.....	23,18%

Le taux d'imposition de taxe foncière bâtie restera donc en 2023 inférieur à la moyenne des taux communaux en 2021 tant au plan national qu'au plan départemental à savoir :

Taux communaux	Maisons-Alfort 2023	Moyenne Nationale 2021	Moyenne Départementale 2021
Foncière bâti	28,62%	37,72%	35,68%

Etat de notification des taux d'imposition pour 2022

2) Les dotations et participations

Les dotations et participations attendues sont égales à 10,489 M€ au BP 2023 contre 10,643 M€ au BP 2022 (-1,4%), soit une baisse de -154 k€.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Le montant de la dotation forfaitaire de DGF retenue au projet de BP 2023 est évalué par prudence à 6,450 M€, soit le montant notifié en 2022 et ajusté au BS 2022.

La recette effective de DGF pour l'année 2023 sera ajustée au BS de l'exercice 2023 après notification effective au Journal Officiel.

Les autres dotations de fonctionnement attendues de l'Etat pour 2023 comprennent :

- la Dotation Générale de Décentralisation (DGD).....180 k€
- la Dotation pour les titres sécurisés (CNI et Passeports).....35 k€
- la Dotation de Recensement.....10 k€

Il convient également d'inscrire en recette de fonctionnement le FCTVA pour les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie communale (5 k€ au BP 2023) sur la base des dépenses réalisées au compte administratif de l'exercice 2021 conformément aux articles 34 et 35 de la LFI 2016 (taux de concours de 16,404%).

Après suppression de la THRP (Taxe d'habitation sur les résidences principales) et intégration des allocations compensatrices de TH dans la garantie de compensation (GTH) versée par l'Etat, les allocations compensatrices de fiscalité directe sont, désormais, limitées, depuis 2021, aux seules taxes foncières.

Ces recettes sont évaluées à 650 k€ au BP 2023.

Les autres participations attendues par la Ville représentent un montant de 3,159 M€ au BP 2023 contre 3,253 M€ au BP 2022 (-2,9%).

Ces recettes proviennent principalement de la CAF du Val-de-Marne pour 2,685 M€ au titre des actions menées en faveur de l'enfance et de la petite enfance et du Conseil Départemental du Val-de-Marne pour 352 k€ au titre des actions en faveur des personnes âgées (Service Municipal d'Aide à Domicile),

Pour les communes inscrites dans le dispositif contractuel mis en place par la CNAF, la CAF du Val-de-Marne intervient à travers les 2 dispositifs suivants :

- la Prestation de Service Ordinaire (PSO) qui finance le fonctionnement des structures de la petite enfance (crèches et haltes-garderies municipales) et les accueils de loisirs (ALSH) pour un montant évalué à 1,695 M€ au BP 2023 (solde des prestations 2022 et acomptes 2023),
- et le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) qui finance en complément les actions correspondant aux crèches et haltes-garderies municipales, les accueils de loisirs maternels et élémentaires et l'accueil pré et post scolaire pour un montant évalué prévisionnellement à 990 k€ au BP 2023 (montant encaissé en 2022 au titre de l'exercice 2021). Le Contrat Enfance Jeunesse doit devenir la Convention Territoriale Globale (CTG) pour les années 2023/2026.

3) Les autres recettes

Les produits des services et du domaine, incluant les participations des usagers aux services municipaux, sont évalués à 5,377 M€ en 2023 contre 5,425 M€ au BP 2022, soit une très légère baisse de -48 k€ (-0,9%). Comme les années précédentes, le BS 2023 pourra servir à ajuster les montants de recettes inscrits au BP 2023.

Les participations familiales sont estimées sur la base de la fréquentation réelle constatée en 2022 et reconduite en prévision sans aucune augmentation des tarifs votés par le Conseil Municipal pour l'année scolaire 2022/2023.

Les participations familiales s'élèvent ainsi à un montant prévisionnel de 4,685 M€ au BP 2023 dont les 2/3 (3,060 M€) concernent seulement 2 secteurs (la restauration scolaire et les crèches et haltes-garderies municipales) :

- 1,610 M€ au titre des crèches et haltes-garderies municipales dont les tarifs sont calculés en fonction des revenus des familles et d'un taux d'effort (% des revenus) imposé par la CAF du Val-de-Marne dans le cadre de la PSU,
- 1,450 M€ au titre de la restauration scolaire pour les écoles maternelles et élémentaires et de la fourniture des repas au collège Jules Ferry,
- 1 M€ au titre des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) maternels et élémentaires,
- 645 k€ au titre des activités mises en place en faveur des personnes âgées (SMAD et portage des repas à domicile et dans les RPA),

- 210 k€ au titre des activités sportives (centre aquatique Arthur Hévette et location des tennis municipaux),
- 165 k€ au titre des 26 classes de découvertes prévues pour les écoles élémentaires en 2023,
- 150 k€ au titre des services publics culturels pour le seul Conservatoire Municipal de Musique de Danse et d'Art Dramatique Henri Dutilleux.

Ces recettes comprennent comme depuis le BP 2017 la redevance d'occupation annuelle versée par la SGP pour l'emprise occupée par la base vie des travaux de la gare du Grand Paris Express au Vert de Maisons sur le stade Hébert (ligne 15 Sud). Cette redevance d'occupation est inscrite à hauteur de 355 k€ au BP 2023.

Les autres recettes courantes (revenus des immeubles, redevance annuelle du concessionnaire des marchés alimentaires, remboursements de traitements et de charges sociales par les organismes de sécurité sociale...) représentent un montant de 604 k€ au BP 2023.

Les produits exceptionnels sont inscrits pour provision à hauteur de 46 k€ au BP 2023.

B-Les dépenses réelles de fonctionnement

Elles sont prévisionnellement égales à 70,908 M€ au BP 2023 contre 67,315 M€ au BP 2022, soit une variation de +5,3%.

Les dépenses courantes sont égales à un montant prévisionnel de 63,307 M€ au projet de BP 2023 (+5,4%), soit une hausse supérieure de plus de 1 point à l'inflation prévisionnelle retenue par le Gouvernement dans le PLF 2023 pour l'inflation hors tabac (+4,3%).

Les dépenses de personnel (traitements et charges) sont prévisionnellement évaluées à 40,135 M€ pour l'année 2023, soit une progression de +3,5%. Hors masse salariale, les autres dépenses courantes progressent fortement de +8,7% en prévision sur 2023.

1) La présentation des dépenses par nature

a) Les charges de personnel

Ces dépenses s'élèvent à 40,135 M€ au BP 2023 contre 38,762 M€ au BP 2022 en augmentation de +3,5% (+1,374 M€).

Cette variation prévisionnelle de +3,5% (BP/BP) est « en ligne » avec l'évolution mensuelle constatée sur l'exercice 2022 (+3,8%). En 2022, il convient de rappeler que les charges de personnel ont été majorées au BS 2022 de +850 K€ pour tenir compte, notamment, des indexations successives sur l'année 2022 du SMIC et de la revalorisation générale des traitements de la fonction publique de +3,5% au 1^{er} juillet 2022.

Tous ces éléments sont naturellement intégrés dans le projet de BP 2023 en effet « année pleine ».

Comme les années précédentes, les crédits de personnel n'ont été inscrits que pour les emplois réellement pourvus au 10 octobre 2022 (avec intégration sur 2023 des postes vacants et en cours de recrutement) **sans revalorisation à ce stade du point d'indice de la Fonction Publique pour 2023.**

Le cadrage de la masse salariale pour 2023 repose donc sur les éléments suivants :

*** l'incidence de la revalorisation au 1^{er} juillet 2022 de +3,5% de l'indice 100 de rémunération de la Fonction Publique Territoriale (FPT) (+1 M€ en année pleine sur 2023),**

*** l'intégration en année pleine (12 mois) des hausses successives du SMIC intervenues en cours d'année 2022 (+2,7% au 1^{er} mai et +2,0% au 1^{er} août) et l'incidence du relèvement de l'indice minimum de rémunération de la fonction publique à 352 par le décret du 20 avril 2022 (+360 k€ en année pleine sur 2023),**

*** la reconduction des primes versées au personnel communal, soit la prime de fin d'année (PFA) en novembre et la prime de vacances (PV) en mai, pour un montant total (charges sociales comprises) de 1,830 M€ dont 1,510 M€ pour la PFA et 320 k€ pour la PV,**

*** les heures supplémentaires (charges sociales comprises) prévisionnelles du personnel communal sur 2023 pour 800 k€ sur la base du réalisé projeté sur l'année 2022,**

*** une provision budgétaire au titre du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) de +245 k€ au BP 2023 contre +260 k€ au BP 2022 (-15 k€) dont 175 k€ pour les avancements d'échelons et 70 k€ pour les avancements de grades (chapitre 920),**

*** l'évaluation de l'ARE (Allocation de Retour à l'Emploi) à hauteur de 250 k€ pour 2023 contre 260 k€ au BP 2022 (-20 k€) pour les agents bénéficiaires (fin de contrats),**

*** une enveloppe provisionnelle de 150 k€ (traitements et charges) au BP 2023 comme au BP 2022 est inscrite (chapitre 920) pour la poursuite de la revalorisation du RIFSEEP des agents communaux, et en particulier de l'IFSE des agents de catégorie C. Cette enveloppe pourra, comme en 2022, faire l'objet d'un complément au BS 2023 (+100 k€ au BS 2022),**

*** la mise en place d'une protection sociale complémentaire (PSC) avec le versement par la collectivité de 15 euros par mois et par agent au titre de la protection santé (montant plancher prévu à l'article 6 du décret du 20 avril 2022) avec une mise en œuvre effective au 1^{er} avril 2023 (+120 k€ sur 9 mois en 2023) qui permet à la collectivité de devancer de 3 ans l'application à titre obligatoire de cette mesure à compter du 1^{er} janvier 2026 (décret n°2022-581 du 20 avril 2022),**

*** la rémunération des apprentis accueillis en 2023 dans les services municipaux (52 k€ au BP 2023) pour un total maximum de 10 postes ouverts par délibération du 6 février 2021.**

En 2023, il n'est prévu aucun crédit pour élections (250 k€ au BP 2022 pour 4 tours de scrutin présidentielles et législatives) ce qui permet *in fine* de limiter la hausse BP/BP de la masse salariale à +3,5%.

Comme les années précédentes, les crédits de personnel seront ajustés au plus près des besoins réels de l'exercice 2023 en DM1 de décembre 2023 afin de tenir compte des départs et des recrutements intervenus en cours d'année sur postes vacants.

En complément de la masse salariale (D012), l'évaluation des charges personnel pour 2023 intègre également les deux points complémentaires suivants :

* le contrat passé depuis juin 2022 avec la société IPAL pour la médecine du travail des agents municipaux (100 k€ au BP 2023) (Idem BP 2022) (article 611),

* et l'adhésion en 2023 de la Ville au CNAS (Comité National d'Action Sociale) (270 k€ au BP 2023) afin d'élargir les prestations complémentaires offertes actuellement aux agents municipaux par le GEPC (Groupement d'Entraide du Personnel Communal) (article 6281).

Comme les années précédentes, les crédits de personnel seront ajustés au plus près des besoins réels de l'exercice 2023 en DM1 de décembre 2023 afin de tenir compte des départs et des recrutements intervenus en cours d'année sur postes vacants.

b) Les autres dépenses de gestion courante

Ces dépenses représentent un total de 23,172 M€ au BP 2023 contre 21,311 M€ au BP 2022 (+8,7%) et se décomposent en :

1° Charges à caractère général 16,358 M€
Variation BP/BP +10,9%

Ces charges sont en forte augmentation au BP 2023 (+1,604 M€), soit près de la moitié de hausse des dépenses courantes projetée sur l'exercice 2023.

En effet, ces dépenses évoluent de manière « quasi-incompressible » en raison des facteurs suivants :

1° l'envolée des prix de l'énergie qui impacte les fluides (eau, électricité, géothermie et gaz) dont les coûts prévisionnels augmentent dans une épure raisonnablement optimiste de +20,4% (+519 k€) avec les premiers résultats du plan communal de sobriété énergétique : +2,9% pour l'eau (+15 k€ pour le centre aquatique), +15% pour l'électricité (+172 k€), +40% pour la géothermie dont le « mix énergétique » est composé à environ 40% de gaz (+297 k€) et +30% pour le gaz (+34 k€).

Pour rappel, les crédits affectés ont été majorés de +528 k€ sur l'exercice 2022 (200 k€ au BS + 328 k€ en DM),

2° les denrées alimentaires pour la cuisine centrale (restauration scolaire pour la ½ pension et les accueils de loisirs) augmentés à 1,715 M€ au BP 2023 (+195 k€) pour tenir compte de l'inflation réelle constatée notamment sur les produits frais quand ceux-ci peuvent encore être livrés par les fournisseurs attributaires des marchés de fournitures. Les crédits du service de la restauration scolaire sont revalorisés de +10%,

3° les crédits pour l'entretien courant des espaces verts urbains sont consolidés à hauteur des crédits inscrits sur l'exercice 2022 (BP+BS+DM) (+100 k€) : 1,170 M€ au BP 2023 contre 1,070 M€ au BP 2022 (+9,4%),

4° les crédits pour l'entretien courant de la voirie communale (marché JRC) inscrits à 1,450 M€ au BP 2023 à hauteur du CA 2021 (1,457 M€) afin de tenir compte des crédits supplémentaires portés au BS 2022 (+100 k€). Au total, ces crédits augmentent de +150 k€ de BP/BP, soit une variation de +11,5%,

5° les crédits destinés aux écoles communales (dotation par élève) sont proposés avec une revalorisation de +2% en 2023 comme chaque année depuis 2014 (294 k€ au BP 2023 pour les maternelles et les élémentaires). Dans cette hypothèse (+2%), la dotation annuelle est portée à 62,50 € (+1,30 €) pour les maternelles et à 63,50 € (+1,30 €) pour les élémentaires avec un crédit supplémentaire de 5,70 € (+0,20 €) pour les 4 écoles situées en REP (Jules Ferry et Charles Péguy),

6° la 1^{ère} inscription de crédits de fonctionnement (fournitures et animations) de la Maison de l'Environnement pour 50 k€ qui pourront, éventuellement, faire l'objet d'un complément au BS 2023 en fonction de la date d'ouverture effective de l'équipement et des projets d'animation retenue par la Municipalité,

7° l'ajustement au BP 2023 des crédits de maintenance informatique au niveau consolidé 2022 (BP+BS) (230 k€) soit +100 k€ par rapport au BP 2022,

8° et l'adhésion au CNAS (cf. *supra*) en 2023 pour 270 k€.

Les autres crédits « fournitures et petits équipements » des services municipaux ont été reconduits sans augmentation en 2023 par rapport au BP 2022 (Norme 0%).

Comme les années précédentes, un complément de crédits pour l'acquisition des fournitures correspondant aux travaux en régie pour 2023 au titre des bâtiments communaux sera inscrit au BS 2023 pour 50 k€.

2° Charges de gestion courante..... 6,814 M€
Variation BP/BP +3,9%

Deux postes de dépenses sont en augmentation : le FCCT versé à l'EPT10 réajusté au BP 2023 à hauteur du montant versé en 2022 (+120 k€) et le contingent communal d'incendie à hauteur de +15% (+180 k€).

Ces charges de gestion courante comprennent principalement les dépenses suivantes :

Accusé de réception en préfecture 094-219400462-20230323-DEL12AF23032023-DE Date de télétransmission : 24/03/2023 Date de réception préfecture : 24/03/2023
--

*** Subventions aux associations locales 3,112 M€**

Toutes les subventions y compris celles versées aux associations paramunicipales sont reconduites sans augmentation par rapport au BP 2022. La subvention annuelle versée au GEPC (Groupement d'Entraide du Personnel Communal) sera diminuée de 75 k€ pour tenir compte de l'adhésion en 2023 de la ville au CNAS (Comité National d'Action Sociale). Le GEPC continuera, bien évidemment, d'assurer les prestations complémentaires à celles du CNAS auprès du personnel communal.

*** Contingent prévisionnel d'incendie (+8,3%)..... 1,380 M€**

Le montant de la dépense réelle est ajusté en fonction de la notification officielle de la Préfecture de Paris intervenue en décembre 2022 à hauteur de 1,380 M€. Ce montant prévisionnel est en hausse de +15% par rapport au BP 2022 (1,200 M€), soit une variation de +180 k€.

*** FCCT 0,820 M€**

Le FCCT à verser à l'EPT10 est prévisionnellement inscrit à hauteur de 820 k€ correspondant au montant prévisionnel du FCCT 2022 minoré des éléments liés à la refacturation du reste à charge du FPIC 2022 (+120 k€ par rapport au BP 2022).

*** Participation communale aux écoles privées (+12,5%)..... 0,675 M€**

Ces dépenses sont évaluées sur la base des effectifs maisonnaires réels constatés à la rentrée de septembre 2022 (520 élèves dont 166 en maternelles et 354 en élémentaires) (idem septembre 2021) et en fonction du coût moyen d'un élève en école publique (maternelles et élémentaires), soit 1.280 euros par élève au CA 2021 contre 1.141 euros au CA 2020 (année Covid) (+139 euros par élève maisonnaire). La progression est donc égale à +75 k€ par rapport au BP 2022.

*** Assemblée locale (indemnités et cotisations) (+3,0%)..... 0,492 M€**

Les crédits inscrits au BP 2023 doivent tenir compte de l'incidence de la revalorisation de +3,5% de l'indice 100 au 1^{er} juillet 2022.

*** Subvention d'équilibre versée au CCAS 0,300 M€**

La subvention budgétaire au CCAS est maintenue à hauteur de 300 k€ au BP. En cas de besoin de financement complémentaire pour l'équilibre du CCAS, ce montant pourra être ajusté au BS.

c) Les atténuations de produits

Ces dépenses sont égales à 6,840 M€ au BP 2023 (-0,3%).

Ces dépenses regroupent les mécanismes de prélèvement sur recettes fiscales (FNGIR et FPIC) institués par la loi. Ces dépenses sont égales en prévision à 6,840 M€ pour 2023 (10% des dépenses de fonctionnement) à raison de :

*** FNGIR 2022..... 6,100 M€**

Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) a été institué dans le cadre de la réforme de la fiscalité directe locale mise en œuvre en 2011 et qui a vu :

1° le transfert de la part départementale de taxe d'habitation aux communes et aux intercommunalités à fiscalité propre en fonction de la situation juridique existant au 1^{er} janvier 2011. Les communes isolées ont obtenu le transfert du taux départemental d'imposition de taxe d'habitation alors que ce taux était transféré aux EPCI à fiscalité propre pour les communes en situation d'intercommunalité.

2° le remplacement de la taxe professionnelle par la contribution économique territoriale (CET), impôt économique local qui concerne les entreprises industrielles et commerciales, les commerçants, les artisans et les professions libérales.

Ce fonds de garantie individuelle des ressources attribue une dotation annuelle aux communes « perdantes » ou effectue un prélèvement annuel sur les recettes fiscales pour les communes « gagnantes ». Il est donc alimenté par les communes et les EPCI « gagnants » à la réforme et réparti entre les collectivités « perdantes » pour compenser leurs pertes de recettes fiscales puisque le versement du FNGIR est classé parmi les recettes fiscales.

La Ville a fait l'objet d'un prélèvement annuel sur ses recettes fiscales de 6,100 M€ en 2022. Ce montant de 6,100 M€ est reconduit pour 2023 (chapitre 933).

*** FPIC 2022 (montant prévisionnel) 0,740 M€**

Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) a été créé par l'article 58 de la loi de finances pour 2012 qui pose les modalités de son fonctionnement (prélèvement et répartition). Le fonctionnement du FPIC repose sur des collectivités contributrices (versements) et des collectivités bénéficiaires (reversements).

Depuis le 1^{er} janvier 2016 et la création de la Métropole du Grand Paris (MGP), ce sont désormais les établissements publics territoriaux (EPT) qui constituent l'échelon de prélèvement ou de versement avec une répartition sur les communes membres.

Dans l'attente de connaître le montant définitif du prélèvement qui sera notifié pour 2023 à l'EPT ParisEstMarne&Bois en juin prochain pour être ensuite réparti financièrement entre les 13 communes membres de notre territoire, il est proposé d'inscrire à titre de précaution un montant de 740 k€ au BP 2022 à hauteur du montant ajusté en DM1 2022.

d) Les charges financières

Elles sont prévisionnellement égales à 430 k€ au BP 2023 contre 280 k€ au BP 2022, soit une hausse de 150 k€ qui est en lien avec la forte hausse des taux d'intérêt constatée depuis 12 mois.

Ce total comprend les intérêts financiers de la dette communale pour 400 k€, une provision de 10 k€ pour les intérêts liés à la mobilisation potentielle de la ligne de trésorerie et les intérêts courus non échus (ICNE) de l'exercice pour 20 k€.

Au total, l'annuité prévisionnelle de la dette communale (capital et intérêts) de l'exercice 2023 est donc égale à 3,800 M€.

2) La présentation des dépenses par fonction

a) Les mouvements réels

Le total de dépenses de fonctionnement en mouvements réels pour un total de 70,908 M€ au BP 2023 (y compris les charges de personnel affectées dans les chapitres fonctionnels) se décompose comme suit :

Administration générale (chapitre 920)..... 14,100 M€

Ce chapitre comprend, principalement, les dépenses d'administration générale, les bâtiments et ateliers, le garage municipal, les subventions aux associations (hors secteurs spécifiques tels que l'enseignement, la culture, le sport, la jeunesse, et les interventions sociales inscrits dans les fonctions correspondantes), le service Communication - Relations Publiques et les fêtes et cérémonies.

Sécurité et salubrité publiques (chapitre 921) 2,192 M€

Ce chapitre regroupe les dépenses concernant principalement la police municipale, le contingent communal d'incendie versé pour la participation aux dépenses d'équipement et de fonctionnement de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris et le service municipal d'hygiène.

Le contingent communal d'incendie affecté au financement du budget de fonctionnement et d'investissement de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris (BSPP) est évalué pour 2023 à 1,380 M€.

Enseignement et formation (chapitre 922) 13,496 M€

Ce chapitre comprend l'ensemble des dépenses concernant les écoles communales (maternelles et élémentaires), la restauration scolaire, le sport scolaire et les classes de découvertes.

Les principales dépenses concernent :

- les écoles maternelles et élémentaires 7,269 M€
- la restauration scolaire..... 4,919 M€
- le sport scolaire 620 k€
- les classes de découvertes (26 classes prévues en 2023)..... 526 k€

Culture (chapitre 923)..... 5,999 M€

Ce poste regroupe toutes les structures municipales du secteur culturel, à savoir le Conservatoire municipal Henri Dutilleux, le Théâtre Claude Debussy, le NECC, la médiathèque André Malraux, le Musée d'histoire locale, le Moulin Brûlé et l'OMC.

Les principales dépenses concernent :

- la médiathèque André Malraux et les médiathèques annexes 1,679 M€
- l'OMC..... 1,294 M€
- le conservatoire municipal Henri Dutilleux..... 1,240 M€
- les théâtres maisonnis (Théâtre Claude Debussy et NECC) 1,079 M€

Sport et Jeunesse (chapitre 924) 9,511 M€

Il s'agit de tous les équipements municipaux sportifs (gymnases, stades, tennis et centre aquatique Arthur Hévette), des centres de loisirs (Accueils de Loisirs Sans Hébergement maternels et élémentaires), des centres socio-culturels, des Maisons pour Tous, des centres de vacances et de l'ensemble des animations sportives organisées dans les différents quartiers de la ville.

Les principales dépenses concernent :

- les accueils de loisirs sans hébergement 3,986 M€
- les gymnases municipaux..... 1,792 M€
- le centre aquatique Arthur Hévette..... 1,756 M€
- les stades municipaux et équipements sportifs extérieurs 701 k€
- les animations sportives de quartier..... 685 k€
- les subventions aux associations sportives..... 404 k€

Interventions sociales et santé (chapitre 925) 0,916 M€

Ce chapitre intègre la subvention d'équilibre versée par la Ville au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour 300 k€ au BP 2023, les actions de solidarité menées par la Ville, du service d'accueil médical initial (SAMI) et les subventions attribuées aux associations à caractère social et humanitaire.

Hors CCAS, les subventions de fonctionnement attribuées aux autres associations à caractère social sont égales à 125 k€ au BP 2023 dont 75 k€ pour la subvention résiduelle au Groupement d'Entraide du Personnel Communal (GEPC) avec l'adhésion de la Ville au Centre National d'Action Sociale (CNAS).

Les moyens budgétaires attribués au CCAS (charges de personnel comprises) sur le budget communal sont évalués à hauteur de 896 k€ pour 2023.

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20230323-DEL12AF23032023-DE
Date de télétransmission : 24/03/2023
Date de réception préfecture : 24/03/2023

Famille (chapitre 926)..... 8,006 M€

Les actions rattachées à ce chapitre concernent toutes les structures du secteur de la petite enfance (crèches, haltes-garderies, Maison de l'Enfant), la ludothèque de la Maison de l'Enfant, le Relais Assistantes Maternelles et les services en faveur des personnes âgées, notamment le Service Municipal d'Aide à Domicile et le portage des repas en faveur des personnes âgées isolées ou à mobilité réduite.

Les dépenses principales concernent :

- les crèches et haltes-garderies municipales 5,864 M€
- les services en faveur des personnes âgées 2,142 M€

Logement (chapitre 927)..... 0,357 M€

Il comprend les dépenses relatives à l'entretien renforcé du parc de logements privés de la ville (logements attenants aux groupes scolaires) pour 234 k€ et celles correspondant au personnel affecté au bureau municipal du logement pour 123 k€.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, par délibération du Conseil Municipal en date du 15/12/2020, la Ville a transféré la gestion courante locative des logements communaux privés à Maisons-Alfort Habitat (quittancement des loyers et reversement semestriel) dans le cadre d'une convention de mandat.

Aménagement et environnement (chapitre 928)..... 8,662 M€

Ce chapitre englobe toutes les dépenses communales relatives à l'éclairage public, à l'urbanisme, à la voirie communale, aux espaces verts urbains et aux opérations d'aménagement.

Les principales dépenses concernent :

- l'entretien de la voirie communale..... 3,786 M€
- l'entretien des espaces verts urbains 3,568 M€
- l'éclairage public 710 k€
- l'urbanisme communal 435 k€

Action économique (chapitre 929) 0,390 M€

Il s'agit essentiellement des subventions versées à la Mission Locale au titre du FLAJ (Fonds Local d'Aide aux Jeunes), au Bureau Information Jeunesse (OMC) et à l'association Accueil-Emploi pour 315 k€ en 2023.

Ce chapitre regroupe également les dépenses correspondant au fonctionnement courant des parkings souterrains (Alfort et Centre-ville) et des marchés alimentaires dont la gestion est confiée par DSP à la société SEMACO pour un total de 55 k€.

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20230323-DEL12AF23032023-DE
Date de télétransmission : 24/03/2023
Date de réception préfecture : 24/03/2023

Opérations financières (chapitre 931) 0,440 M€

Ces dépenses comprennent :

* les intérêts financiers prévisionnels de l'exercice 2023 400 k€
* les intérêts courus non échus (ICNE) de l'exercice 2023 20 k€
* les intérêts des lignes de trésorerie de l'exercice 2023 10 k€
* les frais et commissions bancaires divers 10 k€

Impôts et taxes non affectées (chapitre 933)..... 6,840 M€

Ces dépenses comprennent :

* le FNGIR 2022 6,100 M€
* le FPIC 2022 (montant prévisionnel) 740 k€

b) Les mouvements d'ordre

Le montant de dépenses de fonctionnement en mouvements d'ordre pour un total de 7,129 M€ au BP 2023 se décompose comme suit :

Transferts entre sections (chapitre 934) 1,500 M€

Il s'agit de la dotation annuelle obligatoire de l'exercice 2023 pour les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles qui s'élève à 1,500 M€.

Virement à la section d'investissement (chapitre 939) 5,629 M€

Il s'agit du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour équilibre du BP 2023.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement reste une écriture prévisionnelle et n'est pas réalisé dans l'exercice.

III-LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A-Les recettes réelles d'investissement

Elles sont prévisionnellement égales à 10,0 M€ au BP 2023 à raison de :

- Recettes propres	2,500 M€
- Cessions d'immobilisations	5,500 M€
- Emprunt globalisé (pour équilibre)	2,000 M€

1) Les recettes propres

Elles sont constituées de l'ensemble des différentes dotations et subventions attendues par la Ville au titre de ses dépenses d'équipement à raison de :

- Dotations et fonds divers	2,000 M€
- Subventions d'investissement	0,500 M€
Soit un total de	2,700 M€

Dotations et fonds divers

Les dotations attendues en 2023 sont égales à 2,000 M€.

Le produit attendu du FCTVA (chapitre 912) est arrêté à 1,600 M€ au BP 2023 sur la base des dépenses d'investissement éligibles (travaux et acquisitions) réalisées durant l'exercice 2021 (CA 2021).

Enfin, la recette prévisionnelle de taxe d'aménagement (chapitre 913) peut être évaluée à 400 k€ au BP 2023 au même niveau que celui inscrit au BP 2022. Cette recette pourra être ajustée en cours d'exercice budgétaire au BS ou en DM en fonction des encaissements constatés.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement attendues en 2023 sont égales à 500 k€ et comprennent :

* deux subventions d'investissement prévisionnelles auprès de la Région Ile-de-France et du département du Val-de-Marne pour un montant de 100 k€ chacune pour la création d'une pelouse synthétique (football et rugby) du stade des Juilliottes, soit un total de 200 k€,

* une subvention d'investissement prévisionnelle de la Région Ile-de-France pour un montant de 150 k€ pour les travaux de réaménagement (espaces verts) du square René Coty,

* le produit des amendes de police versé par l'État en N+1 (exercice 2022 versé en 2023) pour un montant raisonnablement évalué à 150 k€ sur la base du produit notifié en 2022 (181 k€).

2) Les cessions d'immobilisations

Un montant de 5,500 M€ de cessions foncières est inscrit en recette au BP 2023.

Il s'agit de la cession foncière HT de l'immeuble du CTM situé au 5-7 rue Pierre Semard et de son emprise foncière approuvée par délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2022. Cette cession s'inscrit dans le cadre du réaménagement du centre-ville.

3) Le produit des emprunts

Le produit de l'emprunt globalisé s'élève à 2 M€ au BP 2023 contre 2,220 M€ au BP 2022.

Cette limitation du produit d'emprunt globalisé au BP 2023 à un niveau inférieur à celui de l'amortissement en capital inscrit en dépense (3,400 M€) confortera la Ville de Maisons-Alfort dans la poursuite du désendettement.

B-Les dépenses réelles d'investissement

Elles sont égales à 17,129 M€ au BP 2023 à raison de :

- Dépenses d'équipement (travaux et acquisitions) 13,729 M€
- Annuité en capital de la dette 3,400 M€

1) Les dépenses d'équipement

Elles s'élèvent à 13,729 M€ au BP 2023 contre 11,528 M€ au BP 2022, soit une hausse de +19,1%.

Le report en 2023 des crédits inscrits sur l'exercice 2022 (11,830 M€) permettra ainsi, en complément des crédits inscrits au BP, un programme d'investissement annuel d'un montant prévisionnel de plus de 25 M€ pour l'exercice budgétaire 2023.

Les principales opérations d'investissement proposées au projet de BP 2023 seront les suivantes :

* la réfection de la place René Coty (voirie) 1.500 k€
* le déploiement de la vidéoprotection 900 k€
* le remplacement de la pelouse synthétique du stade Cubizolles (football) 500 k€
* le réaménagement des espaces verts du square René Coty 500 k€
* les travaux de ravalement et d'isolation du G.S. Parmentier 450 k€

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20230323-DEL12AF23032023-DE
Date de télétransmission : 24/03/2023
Date de réception préfecture : 24/03/2023

* la réfection de continuité des espaces verts Liberté/Sablrière.....	400 k€
* les matériels informatiques des services municipaux.....	350 k€
* le ravalement et le changement des menuiseries de l'hôtel de ville	315 k€
* la provision pour acquisitions foncières (lutte contre l'habitat indigne).....	300 k€
* la réfection des cours d'écoles Raspail (maternelle et élémentaire).....	280 k€
* la restauration du campanile et la couverture de l'hôtel de ville	260 k€
* la poursuite du plan 1000 arbres (3 ^e année).....	240 k€
* une provision pour amélioration thermique des bâtiments.....	200 k€
* une provision pour amélioration des installations de chauffage	200 k€
* les travaux de rénovation des chaufferies (marché DALKIA).....	200 k€
* les logiciels informatiques des services municipaux.....	200 k€
* les travaux de rénovation et sécurité incendie du parking d'Alfort	200 k€
* les travaux de câblage des bâtiments administratifs.....	150 k€
* le remplacement de l'éclairage LED au stade Cubizolles.....	150 k€
* le remplacement de l'éclairage LED au stade des Juilliottes	150 k€
* le remplacement de l'éclairage LED pour l'éclairage public	150 k€
* la rénovation de l'éclairage de façade de la Mairie	150 k€
* la rénovation des réseaux enterrés d'éclairage public	150 k€
* le remplacement des groupes froids du Moulin Brûlé	130 k€
* le réaménagement de la RD215 (avenue de Verdun) avec le CD 94	125 k€
* le remplacement des menuiseries prioritaires (élémentaire Raspail).....	100 k€
* les travaux suite à accidents (mats et feux) pour l'éclairage public	100 k€
* la provision pour réfections diverses de la voirie communale	100 k€
* la plantation annuelle d'arbres (espaces verts urbains).....	100 k€
* la végétalisation des toitures des bâtiments communaux	100 k€
* l'étude pour la restructuration du marché de Charentonneau	100 k€
* la reprise des vitrages et des joints de la verrière du marché du centre.....	100 k€
* les travaux de rénovation et sécurité incendie du parking du centre	100 k€

Au total, les travaux retenus sur les équipements communaux (bâtiments et stades) et qui peuvent être reliés au plan communal de sobriété énergétique mis en œuvre en octobre dernier s'élèvent à 2,100 M€. La recherche active de subventions (DSIL, MGP, SIPPAREC ...) pour ces travaux sera enclenchée en amont du vote du BP 2023.

Comme chaque année, le projet de budget d'investissement 2023 prévoira, également, les crédits nécessaires aux travaux d'entretien renforcé dans le domaine des écoles élémentaires et maternelles et du restaurant scolaire, des équipements culturels et des équipements sportifs et socio-culturels.

S'agissant des dépenses d'équipement, et en complément des opérations principales déjà citées plus haut, les projets inscrits au BP 2023 sont présentés en annexe au présent rapport.

Enfin, les services techniques réaliseront, comme tous les ans, un important programme de travaux en régie dans l'ensemble des équipements et bâtiments communaux. Comme les années précédentes, les travaux en régie concerneront, essentiellement, pour la voirie, l'entretien des trottoirs et des tapis de chaussée ainsi que la sécurisation des passages

piétons et, pour les espaces verts, la création et la rénovation des massifs fleuris de l'ensemble des espaces verts de la ville.

Pour mémoire, il convient de rappeler également que l'ensemble des travaux réalisés en régie par les services techniques (bâtiments, espaces verts et voirie) représente, en moyenne annuelle, depuis 5 ans, environ 1,2 M€ de travaux réalisés dans les différents équipements communaux.

2) L'amortissement en capital de la dette

Compte-tenu de la structuration de la dette communale, l'amortissement en capital de la dette diminue de -20 k€ de 3,420 M€ au BP 2022 à 3,400 au BP 2023 (-0,6%), soit une annuité prévisionnelle égale à 3,800 M€ (intérêts financiers prévisionnels de l'exercice 2023 compris pour 400 k€) au BP 2023.

IV-L'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2023

1) Le niveau d'autofinancement

Au BP 2023, les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 78,036 M€ et les dépenses réelles à 70,908 M€.

L'épargne brute (ou autofinancement brut) correspondant à l'excédent de recettes sur les dépenses (recettes réelles minorées des dépenses réelles) de la section de fonctionnement s'élève ainsi à 7,129 M€ au BP 2023 contre 6,178 M€ au BP 2022.

Pour une appréciation relative de l'épargne brute, le taux d'épargne brute doit s'analyser en divisant l'épargne brute obtenue par le total des recettes réelles de fonctionnement. Cet indicateur exprimé en pourcentage indique la part des ressources courantes qui n'est pas mobilisé par la couverture des charges courantes et qui est donc affecté au remboursement de l'encours de la dette.

Pour 2022, le taux d'épargne brute est égal à 9,1% des recettes de fonctionnement au BP 2023 (8,4% au BP 2022).

2) Les conditions de l'équilibre budgétaire réel

Avec un niveau de 7,129 M€, l'autofinancement brut représente 52% des dépenses d'équipement inscrites au BP 2023 (dépenses d'investissement hors amortissement en capital de la dette), soit un niveau inférieur à celui du BP 2022 (54%).

Ce montant de 7,129 M€ permet donc de couvrir la dotation annuelle aux amortissements et provisions de l'exercice 2023 pour un montant de 1,500 M€ et d'inscrire le complément en virement prévisionnel de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour 5,629 M€.

L'équilibre réel du budget communal doit également s'apprécier au regard du niveau des ressources propres qui doit être suffisant pour couvrir le remboursement de l'annuité d'emprunt en capital à payer au cours de l'exercice (3,400 M€).

Ces ressources propres constituées de l'autofinancement brut (7,129 M€) auquel s'additionnent les ressources définitives de la section d'investissement pour 2,200 M€ (recettes d'investissement hors subventions et emprunts) s'élèvent à 9,329 M€, soit un niveau largement supérieur, et donc suffisant, pour couvrir le remboursement en capital de la dette à hauteur de 3,400 M€.

3) Le besoin de financement de la section d'investissement

Les recettes inscrites en section d'investissement (hors emprunt globalisé) s'élèvent à 7 M€ (6,550 M€ au BP 2022) à raison de 2,200 M€ pour les dotations et fonds d'investissement, de

0,500 M€ pour les subventions d'investissement prévisionnelles (hors compléments à venir au BS ou en DM en fonction des notifications) et de 5,300 M€ pour les cessions foncières (CTM 5-7 rue Pierre Semard).

Compte-tenu du volume de dépenses d'investissement égal à 17,129 M€ et d'un autofinancement arrêté à 7,129 M€, le besoin de financement complémentaire de la section d'investissement financé par le recours à l'emprunt globalisé pour équilibre est égal à 2 M€ au BP 2023, soit un montant légèrement inférieur à celui inscrit au BP 2022 (2,220 M€).

4) La capacité de désendettement

Ce ratio prudentiel qui doit être calculé au CA de l'exercice (et non au BP) est égal à 1,6 années pour Maisons-Alfort au 31 décembre 2021 (compte administratif de l'exercice 2020 approuvé par délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2022).

La capacité de désendettement, exprimée en nombre d'années, est le montant annuel de la dette rapporté à la capacité d'autofinancement brut de l'année (l'autofinancement brut étant l'excédent des recettes de fonctionnement par rapport aux dépenses de fonctionnement de la collectivité).

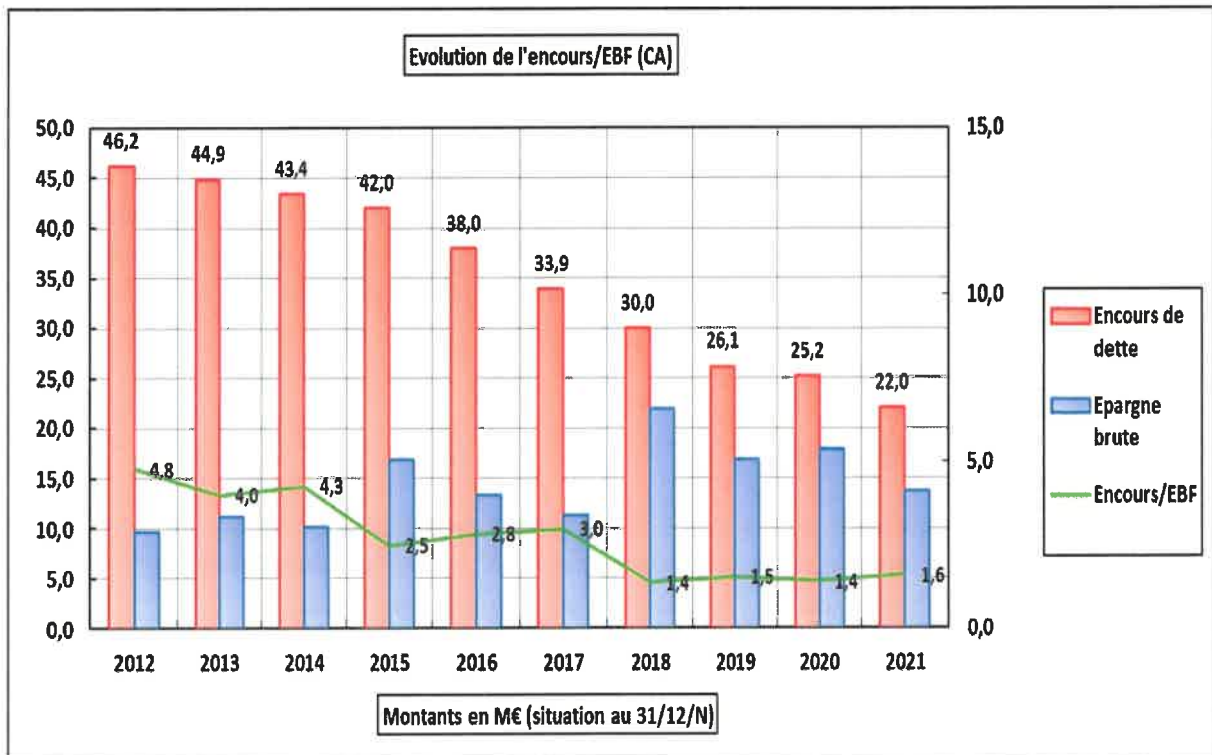
La capacité de désendettement indique ainsi le nombre d'années dont aurait besoin théoriquement la collectivité pour rembourser sa dette si elle y affectait toute sa capacité d'autofinancement brut annuel. La capacité de désendettement est obtenue en divisant l'encours de dette communal par l'épargne brute (ou autofinancement brut) exprimée en nombre d'années.

Une capacité de désendettement inférieure à 5 années est un signe d'endettement faible. Une capacité de désendettement supérieure à 5 années et inférieure à 10 années est un signe d'endettement moyen. Une capacité de désendettement supérieure à 10 années et inférieure à 15 années est un signe d'endettement fort avec un seuil d'alerte au-delà de 12 années. Au dessus de 15 années, ce ratio indique une situation financière très difficile.

La Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 (article 29-I de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018) a fixé désormais un plafond national de 12 années pour les communes et les EPCI.

L'évolution de la situation financière de la Ville montre clairement une amélioration de ce ratio prudentiel sur la période 2012-2021 (10 ans).

La capacité de désendettement de la Ville (calculée au niveau du compte administratif et non du compte de gestion) s'est améliorée en passant de 4,8 années au 31/12/2012 à 1,6 année au 31/12/2021 comme le montre le graphique suivant :



**V-SYNTHESE DES PROPOSITIONS
BUDGETAIRES 2023**

PROJET DE BUDGET 2023				
1-PRÉSENTATION PAR NATURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				
SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	BP 2023	Écart	Variation
1) RECETTES RÉELLES	73 493 000 €	78 036 000 €	+4 543 000 €	+6,2%
Impôts et taxes (R73)	56 810 000 €	61 520 000 €	+4 710 000 €	+8,3%
Dotations et participations (R74)	10 643 000 €	10 489 000 €	-154 000 €	-1,4%
Produits des services et du domaine (R70)	5 425 000 €	5 377 000 €	-48 000 €	-0,9%
Autres produits de gestion courante (R75)	469 000 €	454 000 €	-15 000 €	-3,2%
Atténuation de charges (R013)	130 000 €	150 000 €	+20 000 €	+15,4%
Produits exceptionnels (R77)	16 000 €	46 000 €	+30 000 €	+187,5%
<i>Recettes d'ordre (ROF)</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>+0 €</i>	<i>***</i>
2) RECETTES TOTALES	73 493 000 €	78 036 000 €	+4 543 000 €	+6,2%
3) DÉPENSES RÉELLES	67 315 000 €	70 907 500 €	+3 592 500 €	+5,3%
Dépenses de gestion courante	60 072 900 €	63 306 900 €	+3 234 000 €	+5,4%
Charges de personnel (D012)	38 761 600 €	40 135 300 €	+1 373 700 €	+3,5%
Charges à caractère général (D011)	14 753 600 €	16 357 900 €	+1 604 300 €	+10,9%
Charges de gestion courante (D65)	6 557 700 €	6 813 700 €	+256 000 €	+3,9%
Atténuation de produits (D014)	6 860 000 €	6 840 000 €	-20 000 €	-0,3%
Charges financières (D66)	280 000 €	430 000 €	+150 000 €	+53,6%
Charges exceptionnelles (D67)	102 100 €	100 600 €	-1 500 €	-1,5%
Dotations aux provisions (D68)	0 €	230 000 €	+230 000 €	***
<i>Dépenses d'ordre (DOF)</i>	<i>6 178 000 €</i>	<i>7 128 500 €</i>	<i>+950 500 €</i>	<i>***</i>
<i>Dotation aux amortissements et provisions (D68)</i>	<i>1 400 000 €</i>	<i>1 500 000 €</i>	<i>***</i>	<i>***</i>
<i>Virement à la section d'investissement (023)</i>	<i>4 778 000 €</i>	<i>5 628 500 €</i>	<i>***</i>	<i>***</i>
4) DÉPENSES TOTALES	73 493 000 €	78 036 000 €	+4 543 000 €	+6,2%
TOTAL DE LA SECTION	73 493 000 €	78 036 000 €	+4 543 000 €	+6,2%

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2023
2-PRÉSENTATION PAR NATURE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2022	BP 2023	Écart	Variation
1) RECETTES RÉELLES	8 770 000 €	10 000 000 €	+1 230 000 €	+14,0%
Recettes propres	2 050 000 €	2 500 000 €	+450 000 €	+22,0%
Dotations et fonds divers (R10)	1 700 000 €	2 000 000 €	+300 000 €	+17,6%
Subventions d'investissement (R13)	350 000 €	500 000 €	+150 000 €	***
Cessions d'immobilisations (R95)	4 500 000 €	5 500 000 €	+1 000 000 €	***
Emprunts et dettes assimilées (R16)	2 220 000 €	2 000 000 €	-220 000 €	-9,9%
<i>Recettes d'ordre (ROI=DOF)</i>	<i>6 178 000 €</i>	<i>7 128 500 €</i>	<i>+950 500 €</i>	<i>***</i>
<i>Amortissement des immobilisations (R28)</i>	<i>1 400 000 €</i>	<i>1 500 000 €</i>	<i>***</i>	<i>***</i>
<i>Virement de la section de fonctionnement (021)</i>	<i>4 778 000 €</i>	<i>5 628 500 €</i>	<i>***</i>	<i>***</i>
2) RECETTES TOTALES	14 948 000 €	17 128 500 €	+2 180 500 €	+14,6%
3) DÉPENSES RÉELLES	14 948 000 €	17 128 500 €	+2 180 500 €	+14,6%
Dépenses d'équipement	11 528 000 €	13 728 500 €	+2 200 500 €	+19,1%
Immobilisations incorporelles (D20)	60 000 €	230 000 €	+170 000 €	+283,3%
Immobilisations corporelles (D21)	11 468 000 €	13 373 500 €	+1 905 500 €	+16,6%
Immobilisations en cours (D23)	0 €	0 €	+0 €	***
Subventions d'équipement versées (D204)	0 €	125 000 €	+125 000 €	***
Capital de la dette (D16)	3 420 000 €	3 400 000 €	-20 000 €	-0,6%
<i>Dépenses d'ordre (DOI=ROF)</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>***</i>	<i>***</i>
4) DÉPENSES TOTALES	14 948 000 €	17 128 500 €	+2 180 500 €	+14,6%
TOTAL DE LA SECTION	14 948 000 €	17 128 500 €	+2 180 500 €	+14,6%

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2023		
3-PRÉSENTATION PAR FONCTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
SECTION DE FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES
MOUVEMENTS RÉELS	70 907 500 €	78 036 000 €
920-Services généraux	14 100 129 €	589 000 €
921-Sécurité et salubrité publique	2 191 700 €	180 000 €
922-Enseignement - Formation	13 495 700 €	1 658 000 €
923-Culture	5 999 055 €	274 000 €
924-Sports et Jeunesse	9 511 122 €	1 998 000 €
925-Interventions sociales et santé	915 694 €	0 €
926-Famille	8 005 900 €	4 018 000 €
927-Logement	356 600 €	180 000 €
928-Aménagement et services urbains-Environnement	8 662 100 €	668 000 €
929-Action économique	389 500 €	56 000 €
931-Opérations financières	440 000 €	0 €
932-Dotations et participations non affectées	6 840 000 €	7 105 000 €
933-Impôts et taxes non affectées	0 €	61 310 000 €
MOUVEMENTS D'ORDRE	7 128 500 €	0 €
<i>934-Transferts entre sections</i>	<i>1 500 000 €</i>	<i>0 €</i>
<i>939-Virement à la section d'investissement</i>	<i>5 628 500 €</i>	<i>0 €</i>
TOTAL DE LA SECTION	78 036 000 €	78 036 000 €

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2023
4-PRÉSENTATION PAR FONCTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES
MOUVEMENTS RÉELS	17 128 500 €	10 000 000 €
900-Services généraux	2 495 000 €	0 €
901-Sécurité et salubrité publique	900 000 €	0 €
902-Enseignement - Formation	2 356 000 €	0 €
903-Culture	448 000 €	200 000 €
904-Sports et Jeunesse	1 435 000 €	0 €
905-Interventions sociales et santé	0 €	0 €
906-Famille	128 500 €	0 €
907-Logement	100 000 €	0 €
908-Aménagement et services urbains-Environnement	5 346 000 €	150 000 €
909-Action économique	520 000 €	0 €
911-Dettes et autres opérations financières	3 400 000 €	2 000 000 €
912-Dotations et participations non affectées	0 €	1 750 000 €
913-Taxes non affectées	0 €	400 000 €
95-Produits des cessions d'immobilisations	0 €	5 500 000 €
MOUVEMENTS D'ORDRE	0 €	7 128 500 €
<i>914-Transferts entre sections</i>	<i>0 €</i>	<i>1 500 000 €</i>
<i>919-Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>0 €</i>	<i>5 628 500 €</i>
TOTAL DE LA SECTION	17 128 500 €	17 128 500 €

PROJET DE BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2023
5-DÉTAIL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Équipement	Libellé	BP 2023
Chapitre 900-Administration générale		2 495 000 €
020.1-Hôtel de ville		645 000 €
2135-Installations générales		630 000 €
Hôtel de ville	Ravalement et rénovation des menuiseries en bois (*)	315 000 €
Hôtel de ville	Restauration du campanile et de la couverture adjacente	260 000 €
Hôtel de ville	Remise en état de la verrière	30 000 €
Hôtel de ville	Provision pour travaux dans les bureaux	15 000 €
Hôtel de ville	Provision pour traitement des infiltrations	10 000 €
2184-Mobiliers		15 000 €
Services administratifs	Mobiliers administratifs	15 000 €
020.2-Bâtiments et ateliers		683 000 €
2135-Installations générales		588 000 €
Bâtiments communaux	Amélioration thermique des bâtiments (*)	200 000 €
Bâtiments communaux	Amélioration des installations de chauffage (*)	200 000 €
Bâtiments communaux	Mises aux normes sécurité incendie	80 000 €
Bâtiments communaux	Mise en œuvre prescriptions réglementaires (hygiène et sécurité)	30 000 €
Bâtiments communaux	Diagnostics thermiques des bâtiments (*)	15 000 €
Bâtiments communaux	Signalétique des bâtiments communaux	10 000 €
Bâtiments communaux	Provision pour mise en conformité des ascenseurs	6 000 €
Bâtiments communaux	Remplacement des défibrillateurs (bâtiments municipaux)	5 000 €
Centre Horticole	Remplacement extracteur local produits phyto	2 000 €
CTM	Travaux d'aménagement régie propreté (transfert Garage)	40 000 €
21568-Matériel et outillage d'incendie		17 000 €
Bâtiments communaux	Remplacement des extincteurs (bâtiments municipaux)	17 000 €
2158-Matériel et outillage technique		36 000 €
CTM	Remplacement de la scie à panneaux	30 000 €
CTM	Renouvellement de l'outillage (toutes corporations)	6 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles		42 000 €
CTM	Matériel fêtes et cérémonies (bâtiments administratifs)	15 000 €
CTM	Matériel office et ménage (bâtiments administratifs)	10 000 €
CTM	Matériel d'hygiène (bâtiments administratifs)	10 000 €
CTM	Acquisition d'un lève-meuble	7 000 €
020.3-Garage municipal		344 000 €
2135-Installations générales		6 000 €
Garage Municipal	Entretien renforcé des portes sectionnelles	6 000 €
2182-Matériel de transport :		308 000 €
Enfance-Education	Remplacement de véhicule (VP 5 places)	26 000 €
Police Municipale	Remplacement de véhicule (VP 5 places)	17 000 €
Secrétariat Général	Remplacement de véhicule (VP 5 places)	36 000 €
Service de la Voirie	Remplacement fourgonnette	35 000 €
Service de la Voirie	Remplacement fourgonnette	35 000 €
Service des Bâtiments	Remplacement fourgonnette	35 000 €
Service des Espaces Verts	Remplacement fourgonnette	35 000 €
Service des Espaces Verts	Remplacement de véhicule (VP 5 places)	26 000 €
Service des Sports	Remplacement utilitaire	59 000 €
Services municipaux	Vélos électriques (2)	4 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles		30 000 €
Garage Municipal	Pièces mécaniques de rechange	30 000 €

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20230323-DEL12AF23032023-DE
Date de télétransmission : 24/03/2023
Date de réception préfecture : 24/03/2023

Équipement	Libellé	BP 2023
020.5-Autres bâtiments		13 000 €
2135-Installations générales		13 000 €
36 Cours des Juilliottes	Étude pour travaux de remise en état (suite sinistre)(CPAM+URSSAF	10 000 €
Mille Club	Changement du système de chauffage (étude)	3 000 €
020.6-Informatique communale		810 000 €
2031-Frais d'études		30 000 €
Informatique communale	Frais d'études	30 000 €
2051-Concessions et droits similaires		280 000 €
Informatique communale	Logiciels informatiques (services municipaux)	200 000 €
Informatique communale	Acquisition logiciel de gestion (patrimoine arboré)(ESPV)	80 000 €
21533-Réseaux câblés		150 000 €
Informatique communale	Travaux de câblage (bâtiments administratifs)	150 000 €
2183-Matériel de bureau et informatique		350 000 €
Informatique communale	Matériels informatiques (services municipaux)	350 000 €
026-Cimetière communal		0 €
Chapitre 901-Sécurité et salubrité publique		900 000 €
112-Police Municipale		900 000 €
21533-Réseaux câblés		900 000 €
Vidéoprotection	Déploiement boucle optique et pose de caméras (2e tranche)	900 000 €
Chapitre 902-Enseignement et formation		2 356 000 €
211-Écoles maternelles		815 000 €
2135-Installations générales		748 000 €
Écoles maternelles	Remplacement de vitrages	10 000 €
Écoles maternelles	Provisions pour travaux dans les cours d'écoles	10 000 €
Écoles maternelles	Grille de protection sur radiateurs	3 000 €
Écoles maternelles	Remplacement et installation d'horloges	3 000 €
Écoles maternelles	Panneaux d'information des chantiers	2 000 €
Maternelle Berlioz	Remplacement de la structure de jeu	60 000 €
Maternelle Berlioz	Remplacement de la structure de jeu	40 000 €
Maternelle Berlioz	Mises aux normes sécurité incendie	10 000 €
Maternelle Berlioz	Aménagement d'un local de stockage (produits d'entretien)	2 000 €
Maternelle Condorcet	Remplacement de la structure de jeu	50 000 €
Maternelle Condorcet	Travaux de réfection de l'office	10 000 €
Maternelle Condorcet	Remise en service de la hotte (office)	5 000 €
Maternelle Daudet	Végétalisation des façades	25 000 €
Maternelle George Sand	Remplacement des menuiseries (classe bleue)(*)	25 000 €
Maternelle Herriot	Mises aux normes sécurité incendie	10 000 €
Maternelle Jules Ferry	Création d'un cloisonnement coupe-feu dans les caves	12 000 €
Maternelle les Planètes	Pose d'une main courante abaissée dans l'escalier	6 000 €
Maternelle Parmentier	Remise en peinture d'une classe (RdC)	7 000 €
Maternelle Paul Bert	Poursuite du remplacement des anciennes fenêtres (*)	45 000 €
Maternelle Paul Bert	Remplacement des dalles gravillonnées en terrasse (infiltrations)	11 000 €
Maternelle Pompidou	Remplacement de la structure de jeu	40 000 €
Maternelle Pompidou	Réfection du local de plonge (office) et vestiaire	8 000 €
Maternelle Raspail	Végétalisation de la cour d'école	70 000 €
Maternelle Raspail	Remplacement des menuiseries vétustes (isolation)	60 000 €
Maternelle Raspail	Pose de stores sur la verrière (salle de restauration)	45 000 €

Accusé de réception en préfecture
19400462-20230323-DEL12AF23032023-D
Date de télétransmission : 24/03/2023
Date de réception préfecture : 24/03/2023

Équipement	Libellé	BP 2023
Maternelle Raspail	Remplacement des portes du local plonge (office)	12 000 €
Maternelle Raspail	Remise en peinture de la cage d'escalier (côté élémentaire)	10 000 €
Maternelle Raspail	Remplacement d'une double porte coupe-feu	10 000 €
Maternelle Raspail	Remise en peinture d'une classe (n°7)	7 000 €
Ecole Raspail	Réfection de 2 cours (voirie)	140 000 €
21532-Réseaux d'assainissement		20 000 €
Ecoles maternelles	Provision pour travaux sur réseau d'assainissement	20 000 €
2184-Mobiliers		20 000 €
Ecoles maternelles	Mobiliers scolaires (classes et réfectoires)	20 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles		27 000 €
Ecoles maternelles	Appareils électroménagers à remplacer (offices)	4 500 €
Maternelle Berlioz	Acquisition d'une autolaveuse	5 000 €
Maternelle Jules Ferry	Acquisition d'une autolaveuse	5 000 €
Maternelle les Planètes	Acquisition d'une armoire froide	2 500 €
Maternelle Péguy	Acquisition d'une autolaveuse	5 000 €
Maternelle George Sand	Acquisition d'une monobrosse	5 000 €
212-Écoles élémentaires		1 419 000 €
2135-Installations générales		1 362 000 €
Écoles communales	Travaux sur visiophones et téléphonie (écoles et crèches)	50 000 €
Écoles élémentaires	Travaux de maintenance des chaufferies gaz (P3/P5)(DALKIA)(*)	200 000 €
Écoles élémentaires	Remplacement de vitrages	10 000 €
Écoles élémentaires	Provisions pour travaux dans les cours d'écoles	10 000 €
Écoles élémentaires	Remplacement et installation d'horloges	3 000 €
Écoles élémentaires	Panneaux d'information des chantiers	2 000 €
Elémentaire Jules Ferry	Poses de stores extérieurs (façades sud)(*)	30 000 €
Elémentaire Jules Ferry	Pose de prises électriques supplémentaires (1er et 2e étage)	8 000 €
Elémentaire les Planètes	Réfection des portes de l'office et pose de protection	3 000 €
Elémentaire Parmentier A	Végétalisation de la toiture	30 000 €
Elémentaire Parmentier A	Végétalisation des façades	25 000 €
Elémentaire Parmentier A	Pose de chasses d'eau automatiques	10 000 €
Elémentaire Parmentier A	Réfection des sanitaires	10 000 €
Elémentaire Parmentier A	Remise en état des offices	7 000 €
Elémentaire Parmentier B	Pose de chasses d'eau automatiques	8 000 €
Elémentaire Parmentier B	Remise en état des offices	4 000 €
Elémentaire Paul Bert	Remise en peinture des circulations (1er étage)	10 000 €
Elémentaire Paul Bert	Sondages et suivi des fissures	7 000 €
Elémentaire Péguy	Remise en peinture du local de plonge	3 000 €
Elémentaire Raspail	Réfection de la cour d'école	140 000 €
Elémentaire Raspail	Remplacement des menuiseries prioritaires (*)	100 000 €
Elémentaire Raspail	Végétalisation de la cour d'école	70 000 €
Elémentaire Raspail	Remise en peinture des 3 cages d'escalier	21 000 €
Elémentaire Raspail	Remise en peinture de 3 classes	12 000 €
Elémentaire Raspail	Remise en peinture du réfectoire B	7 000 €
Elémentaire Raspail	Pose de prises électriques supplémentaires	5 000 €
Elémentaire Raspail	Réfection des toilettes (1er étage)	5 000 €
Elémentaire Saint-Exupéry	Remplacement du collecteur général	35 000 €
Elémentaire Saint-Exupéry	Remplacement des portes de l'office	12 000 €
Elémentaire Saint-Exupéry	Réfection du mur du couloir de livraison et du local plonge	3 000 €
Elémentaire Victor Hugo	Remplacement des 2 portes du couloir (office)	7 000 €
GS Parmentier (A et B)	Travaux de ravalement et isolation	450 000 €
GS Parmentier (A et B)	Remplacement des portes de préau	40 000 €
GS Parmentier (A et B)	Rénovation des sanitaires (filles et garçons)	15 000 €
GS Parmentier (A et B)	Réfection des sanitaires adultes	10 000 €

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20230323-DEL12AF23032023-DE
Date de télétransmission : 24/03/2023
Date de réception préfecture : 24/03/2023

Équipement	Libellé	BP 2023
21532-Réseaux d'assainissement		20 000 €
Ecoles élémentaires	Provision pour travaux sur réseau d'assainissement	20 000 €
2184-Mobiliers		30 000 €
Ecoles élémentaires	Mobiliers scolaires (classes et réfectoires)	30 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles		7 000 €
Ecoles élémentaires	Appareils électroménagers à remplacer (offices)	4 500 €
Elémentaire Raspail	Acquisition d'une armoire froide	2 500 €
24-Formation continue		1 000 €
2184-Mobiliers		1 000 €
Formation continue	Mobilier (bureau)(élémentaire Péguy)	1 000 €
251-Restauration scolaire		114 000 €
2135-Installations générales		49 000 €
Restaurant scolaire	Amélioration des réseaux et prévention de la légionelle	30 000 €
Restaurant scolaire	Mise en conformité du groupe frigorifique chambre froide	19 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles		65 000 €
Restaurant scolaire	Equipements de cuisine	50 000 €
Restaurant scolaire	Equipements de cuisine (repas des crèches)	15 000 €
253-Sport scolaire		7 000 €
2184- Mobiliers		2 000 €
Sport scolaire	Mobiliers divers	2 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles		5 000 €
Sport scolaire	Matériel sport scolaire	5 000 €
Chapitre 903-Culture		448 000 €
311-0-Conservatoire municipal Henri Dutilleux		5 000 €
2184- Mobiliers		2 000 €
Conservatoire Municipal	Mobiliers divers	2 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles		3 000 €
Conservatoire Municipal	Instruments de musique	3 000 €
313.1-Théâtre Claude Debussy		85 000 €
2135-Installations générales		55 000 €
Théâtre Claude Debussy	Poursuite renouvellement des panneaux lumineux (voirie)	25 000 €
Théâtre Claude Debussy	Remplacement de la porte d'entrée principale	15 000 €
Théâtre Claude Debussy	Provision pour travaux d'entretien renforcé	12 000 €
Théâtre Claude Debussy	Eclairage et revêtement mural de l'escalier (local archives)	3 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles		30 000 €
Théâtre Claude Debussy	Matériel scénique	30 000 €
313.2-Nouvel Espace Culturel de Charentonneau (NECC)		50 000 €
2135-Installations générales		20 000 €
NECC	Provision pour travaux d'entretien renforcé	10 000 €
NECC	Mises aux normes sécurité incendie	10 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles		30 000 €
NECC	Matériel scénique	30 000 €
321.0-Médiathèque André Malraux et bibliothèques annexes		68 000 €
2135-Installations générales		55 000 €
Médiathèque André Malraux	Changement des revêtements de sol (niveau intermédiaire)	45 000 €
Médiathèque André Malraux	Mises aux normes sécurité incendie	10 000 €

Accusé de réception en préfecture
 20230323-DEL12AF23032023-DE
 Date de télétransmission : 24/03/2023
 Date de réception préfecture : 24/03/2023

Équipement	Libellé	BP 2023
2184-Mobiliers		10 000 €
Médiathèque André Malraux	Mobiliers de rangement (livres)	10 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles		3 000 €
Médiabus	Matériel pour le nouveau bibliobus	3 000 €
322-Musée d'histoire locale		75 000 €
2135-Installations générales		75 000 €
Musée d'Histoire Locale	Rénovation du plafond en RdC	30 000 €
Musée d'Histoire Locale	Rénovation des portes du RdC	25 000 €
Musée d'Histoire Locale	Vérification de la charpente du bâtiment	20 000 €
323-Archives communales		0 €
324-Eglise Saint-Rémi		5 000 €
2135-Installations générales		5 000 €
Eglise Saint-Rémi	Remplacement éclairage extérieur LED (*)	5 000 €
33.0-Moulin Brûlé		160 000 €
2135-Installations générales		155 000 €
Moulin Brûlé	Remplacement des groupes froids	130 000 €
Moulin Brûlé	Réfection du muret et de la clôture	25 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles		5 000 €
Moulin Brûlé	Remplacement de la machine à glaçons	5 000 €
Chapitre 904-Sport et jeunesse		1 435 000 €
41%-Sport		1 326 000 €
411-Gymnases		338 000 €
2135-Installations générales		283 000 €
Gymnase Condorcet	Renouvellement éclairage LED (*)	20 000 €
Gymnase Hébert	Réfection sortie de secours	3 000 €
Gymnase Péguy	Remplacement menuiseries (*)	35 000 €
Gymnase Pompidou	Eclairage LED (salle arts martiaux)(*)	20 000 €
Gymnase Pompidou	Eclairage LED (salle ACMA)(*)	20 000 €
Gymnase Pompidou	Peinture murs et plafonds vestiaires et douches (Gymnase B)	15 000 €
Gymnase Pompidou	Création d'un vestiaire (professeurs de judo)	15 000 €
Gymnase Pompidou	Création d'un petit local (ancienne salle de pesée)	5 000 €
Gymnase Saint-Exupéry	Changement éclairage LED (plateau sportif)(*)	25 000 €
Gymnase Saint-Exupéry	Rénovation des carrelages (douches hommes et femmes)	15 000 €
Gymnase Saint-Exupéry	Réfection partielle de façade	5 000 €
Gymnase Saint-Exupéry	Pose d'un rideau électrique (entrée principale)	5 000 €
Palais des Sports	Pose d'une échelle à crinoline	30 000 €
Palais des Sports	Changement de l'éclairage LED (salle de judo)(*)	20 000 €
Palais des Sports	Pose ligne et remplacement 3 translucides	20 000 €
Palais des Sports	Création d'un local serveur (salle miroir)	10 000 €
Palais des Sports	Mise en peinture (rond-central et zones gardiens)	7 000 €
Palais des Sports	Pose d'une alarme anti-intrusion	5 000 €
Palais des Sports	Réfection du sol en ciment (quai de déchargement)	5 000 €
Palais des Sports	Réaménagement locaux de rangement (associatifs et scolaires)	3 000 €
2158-Matériel et outillage technique		5 000 €
Gymnases Municipaux	Matériel d'entretien	5 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles		50 000 €
Gymnases Municipaux	Matériel sportif	50 000 €

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20230323-DEL12AF23032023-DE
Date de télétransmission : 24/03/2023
Date de réception préfecture : 24/03/2023

Équipement	Libellé	BP 2023
412-Stades et équipements extérieurs		873 000 €
2135-Installations générales		863 000 €
Stade Cubizolles	Remplacement de la pelouse synthétique (football)	500 000 €
Stade Cubizolles	Remplacement éclairage du stade LED (*)	150 000 €
Stade Cubizolles	Etude pour réfection de l'assainissement	5 000 €
Stade Delaune	Réfection de la piste d'athlétisme	15 000 €
Stade Delaune	Transformation des toilettes extérieures PMR	7 000 €
Stade des Juilliottes	Remplacement éclairage du stade LED (*)	150 000 €
Tennis 11 Novembre	Reprise des terrains couverts	6 000 €
Tennis Cubizolles	Entretien renforcé des bulles de tennis (démontage et remontage)	10 000 €
Tennis Cubizolles	Réfection des terrains de tennis en terre battue	10 000 €
Tennis Cubizolles	Remplacement des carrelages	5 000 €
Tennis la Fontaine	Mise en place de la barrière	3 000 €
Tennis la Fontaine	Remise en peinture du local du gardien	2 000 €
2158-Matériel et outillage technique		5 000 €
Stades Municipaux	Matériel d'entretien	5 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles		5 000 €
Stades Municipaux	Matériel sportif	5 000 €
413-Centre aquatique Arthur Hévette		115 000 €
2135-Installations générales		85 000 €
Centre Aquatique	Travaux d'amélioration des réseaux (légionelle)(2e tranche)	30 000 €
Centre Aquatique	Poursuite remplacement des joints de carrelage (vestiaires)	25 000 €
Centre Aquatique	Travaux de maintenance préventive des installations	13 000 €
Centre Aquatique	Réfection de l'étanchéité du bassin extérieur	7 000 €
Centre Aquatique	Modification accessibilité pédiluve PMR (vestiaire 1)	5 000 €
Centre Aquatique	Réfection de l'étanchéité des cheneaux	5 000 €
2158-Matériel et outillage technique		25 000 €
Centre Aquatique	Matériels divers (serrures casiers et avalueur de cartes)	25 000 €
2184-Mobiliers		1 000 €
Centre Aquatique	Mobiliers divers	1 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles		4 000 €
Centre Aquatique	Matériels sportifs	4 000 €
42%-Jeunesse		109 000 €
421-Centres de loisirs		33 000 €
2135-Installations générales		13 000 €
CDL les Planètes	Travaux de ventilation (salle de billard)	10 000 €
CDL les Planètes	Remplacement de la porte de réserve et mise sous alarme	3 000 €
2184-Mobiliers		10 000 €
Centres de loisirs	Mobiliers divers	10 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles		10 000 €
Centres de loisirs	Matériels pédagogiques	10 000 €
422.0-Centre socio-culturel des Planètes		11 000 €
2135-Installations générales		11 000 €
CSC les Planètes	Mise en peinture de la grande salle	6 000 €
CSC les Planètes	Aménagement d'un double fond	5 000 €
422.1-CSC Liberté/Espace Dufourmantelle		0 €
422.2-CSC Croix des Ouches		50 000 €
2135-Installations générales		50 000 €
CSC Croix des Ouches	Remplacement des fenêtres et isolation (salle de danse)	30 000 €

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20230323-DEL12AF23032023-DE
Date de télétransmission : 24/03/2023
Date de réception préfecture : 24/03/2023

Équipement	Libellé	BP 2023
CSC Croix des Ouches	Remplacement de la double porte (isolation)(*)	20 000 €
422.4-MPT Alfort		5 000 €
2135-Installations générales		5 000 €
MPT Alfort	Amélioration éclairage LED (autres salles)(*)	3 000 €
MPT Alfort	Amélioration éclairage LED (salle informatique)(*)	2 000 €
422.5-MPT Pompidou		10 000 €
2135-Installations générales		10 000 €
MPT Pompidou	Pose de garde-corps	5 000 €
MPT Pompidou	Remplacement de la porte d'entrée	5 000 €
422.7-CSC rue de Mayenne		0 €
Chapitre 906-Famille		128 500 €
61-Services en faveur des personnes âgées		45 000 €
2135-Installations générales		45 000 €
Espace Loisirs Centre	Rénovation des menuiseries extérieures (*)	40 000 €
Espace Loisirs Charentonneau	Renouvellement Eclairage Public LED (*)	5 000 €
64.0-Crèche collective Charles Perrault		22 000 €
2135-Installations générales		20 000 €
CC Charles Perrault	Création d'une pièce rafraîchie	10 000 €
CC Charles Perrault	Remplacement des stores (salle d'activités)	5 000 €
CC Charles Perrault	Réfection du sol du hall	5 000 €
2184-Mobiliers		2 000 €
CC Charles Perrault	Mobiliers divers	2 000 €
64.2-Halte-Garderie Liberté		3 000 €
2135-Installations générales		2 000 €
HG Liberté	Remise en peinture (section des bébés)	2 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles		1 000 €
HG Liberté	Matériels de puériculture	1 000 €
64.3-Halte-Garderie Petits Mousse		6 500 €
2184-Mobiliers		2 000 €
HG les Petits Mousse	Mobiliers (aménagement de l'espace)	2 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles		4 500 €
HG les Petits Mousse	Remplacement du sèche-linge	4 500 €
64.4-Halte-Garderie des Juilliottes :		9 500 €
2135-Installations générales		7 000 €
HG les Juilliottes	Traitement des infiltrations	5 000 €
HG les Juilliottes	Aménagement de l'accueil	2 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles		2 500 €
HG les Juilliottes	Mobilier (tables et chaises)	2 500 €
64.6-Halte-Garderie Maison de l'Enfant		4 500 €
2135-Installations générales		2 000 €
HG Maison de l'Enfant	Rénovation des stores	2 000 €
2188-Autres immobilisations corporelles		2 500 €
HG Maison de l'Enfant	Changement des lits (section des grands)	2 500 €

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20230323-DEL12AF23032023-DE
Date de télétransmission : 24/03/2023
Date de réception préfecture : 24/03/2023

Équipement	Libellé	BP 2023
64.7-Ludothèque Maison de l'Enfant		0 €
64.8-Crèche Maison de l'Enfant		3 000 €
2135-Installations générales		1 500 €
Crèche Maison de l'Enfant	Réaménagement du local de stockage	1 500 €
2188-Autres immobilisations corporelles		1 500 €
Crèche Maison de l'Enfant	Matériels de puériculture	1 500 €
64.9-Relais Assistantes Maternelles (RAM)		4 000 €
2135-Installations générales		3 000 €
RAM	Réaménagement du bureau	3 000 €
2184-Mobiliers		1 000 €
RAM	Mobilier administratif	1 000 €
64.10-Multi-accueil Petites Abeilles		30 000 €
2135-Installations générales		30 000 €
MA Petites Abeilles	Création d'une pièce rafraîchie	10 000 €
MA Petites Abeilles	Rénovation de la salle condamnée	10 000 €
MA Petites Abeilles	Changement des volets et des stores	5 000 €
MA Petites Abeilles	Changement de portes avec oculus	3 000 €
MA Petites Abeilles	Pose d'une purge automatique (douche)	2 000 €
64.11-Crèche collective la Ruche		1 000 €
2184-Mobiliers		1 000 €
CC la Ruche	Mobiliers divers	1 000 €
Chapitre 907-Logement		100 000 €
71-Parc privé de la ville		100 000 €
2135-Installations générales		100 000 €
Logements privés	Provision pour travaux de rénovation	35 000 €
Logements privés	Provision pour changement de menuiseries extérieures (*)	30 000 €
Logements privés	Remplacement des fenêtres (maternelle Pompidou)(*)	15 000 €
Logements privés	Remplacement des fenêtres (élémentaire Parmentier)(*)	15 000 €
Logements privés	Modernisation de l'alimentation en eau (Parmentier)	5 000 €
Chapitre 908-Aménagement et services urbains - Environnement		5 346 000 €
811-Eau et assainissement		161 000 €
21531-Réseaux d'adduction d'eau		161 000 €
Réseau d'arrosage	Local technique de la fontaine (Parc du Vert de Maisons)	50 000 €
Réseau d'arrosage	Reprise de siphons	20 000 €
Réseau d'arrosage	Pompes de secours (Fontaine Place Jean Moulin)	12 000 €
Réseau d'arrosage	Arrosage automatique (Allée de l'Amourette)	10 000 €
Réseau d'arrosage	Pose de vannes automatiques d'arrêt (Bords de Marne)	2 000 €
Réseau d'arrosage	Installation d'horloges sur fontaines	2 000 €
Réseau d'eau	Rénovation de bornes incendie existantes	25 000 €
Réseau d'eau	Pose de bornes incendie supplémentaires	20 000 €
Réseau d'eau	Travaux divers d'assainissement	10 000 €
Réseau d'eau	Reprise de regards	10 000 €
814-Éclairage public		645 000 €
21534-Réseaux d'électrification		645 000 €
Eclairage Public	Renouvellement éclairage LED (*)	150 000 €

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20230323-DEL12AF23032023-
Date de télétransmission : 24/03/2023
Date de réception préfecture : 24/03/2023

Équipement	Libellé	BP 2023
Eclairage Public	Eclairage de façade de la Mairie (*)	150 000 €
Eclairage Public	Rénovation des réseaux enterrés	150 000 €
Eclairage Public	Travaux suite accidents (remplacement mats et feux)	100 000 €
Eclairage Public	Rénovation des armoires (EP)	30 000 €
SLT	Mises aux normes PMR des feux tricolores	50 000 €
SLT	Rénovation des armoires (SLT)	15 000 €
821-Dépôts de voirie		0 €
822-Voirie communale		1 875 000 €
204132-Subvention d'équipement au Département		125 000 €
Bords de Marne	Réaménagement RD 215 (avenue de Verdun)(CD 94)	125 000 €
2152-Installations de voirie		1 650 000 €
Voirie communale	Réfection de la place René Coty (voirie)	1 500 000 €
Voirie communale	Provision pour réfections diverses	100 000 €
Voirie communale	Pose d'une pellicule protectrice sur dalles de pierre blanche (Alfort)	50 000 €
21578-Matériel et outillage de voirie		100 000 €
Voirie communale	Mobilier urbain (bancs/corbeilles/potelets)	50 000 €
Voirie communale	Renouvellement panneaux d'affichage municipal (Poursuite)	30 000 €
Voirie communale	Développement des appuis vélos	20 000 €
823-Espaces verts urbains		2 215 000 €
2121-Plantation d'arbres et d'arbustes		440 000 €
1000 arbres	Fourniture et plantation d'arbres	240 000 €
Plantation d'arbres	Plantation annuelle d'arbres et d'arbustes (domaine public)	100 000 €
Plantation d'arbres	Plantations d'arbres remarquables (parcs communaux)	50 000 €
Plantation d'arbres	Plantation rue Pierre Semard	50 000 €
2135-Installations générales		1 696 000 €
Aires de jeux	Travaux de mise en sécurité	45 000 €
Aires de jeux	Travaux d'entretien renforcé des sols souples	40 000 €
Aires de jeux	Travaux d'entretien renforcé des gazons synthétiques	15 000 €
Bâtiments communaux	Végétalisation des toitures	100 000 €
Bâtiments communaux	Fleurissement des pieds de façade	25 000 €
Bords de Marne	Réfection de deux emmarchements piétons	32 000 €
Centre Horticole	Installation d'un brumisateur (serres municipales)	6 000 €
Ecoles communales	Plantes grimpantes sur murs en façade	20 000 €
Espaces verts urbains	Diagnostic phytosanitaire des arbres (domaine public)	60 000 €
Espaces verts urbains	Poursuite du fleurissement (espaces verts urbains)	25 000 €
Espaces verts urbains	Développement des ruches	6 000 €
Espaces verts urbains	Pose de nichoirs à oiseaux (partenariat LPO)	4 000 €
Ferme pédagogique	Mise en place d'un portail (zone fumier)	15 000 €
Ferme pédagogique	Pose d'une volière (grand bassin)(pallier grippe aviaire)	15 000 €
Ferme pédagogique	Mise en accessibilité (zone fumier)	5 000 €
Fort de Charenton	isolation du bureau (maraîchage)	8 000 €
Fort de Charenton	Installation de serres (maraîchage)	8 000 €
Hôtel de ville	Pose de jardinières en façade sur mesure	50 000 €
Liberté/Sablrière	Réfection de continuité des espaces verts	400 000 €
Maison de l'Enfant	Etude pour le paysagement du jardin	5 000 €
Maison de l'Environnement	Pose d'une alarme anti-intrusion	4 000 €
Parc du Vert de Maisons	Remplacement de la signalétique	40 000 €
Parc du Vert de Maisons	Remise en état du stabilisé des allées (Passage CNVVF)	30 000 €
Parc du Vert de Maisons	Réaménagement de la serre	25 000 €
Parc du Vert de Maisons	Remise en état du passage en brique (bassin)(Passage CNVVF)	20 000 €
Parc du Vert de Maisons	Poursuite de la lutte biologique	6 000 €

Accusé de réception en préfecture
40046220230323-DEL12AF23032023-DE
Date de télétransmission : 24/03/2023
Date de réception préfecture : 24/03/2023

Équipement	Libellé	BP 2023
Parc la Fontaine	Reprise de la clôture (aire de stockage)	45 000 €
Promenade Paul Cézanne	Pose de panneaux de règlement	25 000 €
Quai Fernand Saguet	Rénovation des assises en bois (partie basse)	40 000 €
Quai Fernand Saguet	Pavage du pied des assises en bois	32 000 €
Rue de Vincennes	Paysagement du square	45 000 €
Square René Coty	Travaux de réaménagement (espaces verts)	500 000 €
21578-Matériel et outillage de voirie		50 000 €
Régie espaces verts	Mobilier urbain (bancs/corbeilles/jardinières)	50 000 €
2158-Matériel et outillage technique		19 000 €
Régie espaces verts	Outillage technique	8 000 €
Fort de Charenton	Acquisition d'un motoculteur (maraîchage)	7 000 €
Espaces verts urbains	Signalétique des ballades botaniques	4 000 €
2185-Cheptel		10 000 €
Ferme pédagogique	Animaux et poules	10 000 €
824-Réserves foncières et opérations d'aménagement urbain		450 000 €
21318-Autres bâtiments publics		150 000 €
Parking 114 de Gaulle	Solde net TVA sur opération (vente/acquisition)	150 000 €
21318-Autres bâtiments publics		300 000 €
Aménagement urbain	Provision pour acquisitions foncières (diffus)	300 000 €
Chapitre 909-Action économique		520 000 €
90-Interventions économiques		0 €
91-Marchés		520 000 €
2135-Installations générales		520 000 €
Galerie des Juilliottes	Rénovation des murets en brique	20 000 €
Marché de Charentonneau	Etude pour restructuration du marché de Charentonneau	100 000 €
Marché du Centre	Reprise des vitrages et des joints (verrière)	100 000 €
Parking d'Alfort	Rénovation SSI	200 000 €
Parking du Centre	Rénovation étanchéité et SSI	100 000 €
Chapitre 911-Dettes et autres opérations financières		3 400 000 €
1641-Emprunts en euros		3 400 000 €
Dette communale	Amortissement en capital de la dette exercice 2023	3 400 000 €
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		17 128 500 €

(*)-Total pour le plan de sobriété énergétique opérations retenues = 2,100 M€

**PROJET DE BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2023
6-DÉTAIL DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT**

Objet	BP 2023
Chapitre 904-Sport et Jeunesse	200 000 €
412-Stades	200 000 €
1322-Subvention Région	100 000 €
Pelouse synthétique du stade des Juilliottes (15% HT)	100 000 €
1323-Subvention Département	100 000 €
Pelouse synthétique du stade des Juilliottes (15% HT)	100 000 €
Chapitre 908-Aménagement et environnement	150 000 €
823-Espaces verts urbains	150 000 €
1322-Subvention Région (AREV)	150 000 €
Réaménagement du square René Coty (40% HT)	150 000 €
Chapitre 911-Dettes et autres opérations financières	2 000 000 €
1641-Emprunts en euros	2 000 000 €
Emprunt globalisé de l'exercice 2023	2 000 000 €
Chapitre 912-Dotations subventions et participations	1 750 000 €
10222-FCTVA	1 600 000 €
Dotation de FCTVA 2022 (CA 2021)	1 600 000 €
1342-Amendes de police	150 000 €
Produit des amendes de police (exercice 2022)	150 000 €
Chapitre 913-Taxes non affectées	400 000 €
10226-Taxe d'aménagement	400 000 €
Taxe d'aménagement (exercice 2023)	400 000 €
Chapitre 914-Transferts entre sections	1 500 000 €
28-Dotations aux amortissements	1 500 000 €
<i>Amortissement des immobilisations 2023 (recettes d'ordre)</i>	<i>1 500 000 €</i>
Chapitre 919-Virement de la section de fonctionnement	5 628 500 €
919-Virement de la section de fonctionnement	5 628 500 €
<i>Virement de la section de fonctionnement (recette d'ordre)</i>	<i>5 628 500 €</i>
Chapitre 95-Produits des cessions d'immobilisations	5 500 000 €
95-Produits des cessions d'immobilisations	5 500 000 €
Cession foncière CTM NEXITY	5 500 000 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	17 128 500 €